

MESURES SALARIALES EDF 2023

4^{EME} SEANCE DE NEGOCIATION

CONCLUSIVE !

Ce vendredi matin 21 octobre, une quatrième séance de négociation sur les mesures salariales à EDF SA s'est tenue. Si des mesures notables sont proposées par la Direction, **FO** maintient ses revendications afin qu'une réponse pérenne soit adoptée par la direction pour assurer la compensation de l'inflation tout en permettant la reconnaissance de votre investissement.

Les revendications **FO**

2 NR ET + D'AIC QU'EN 2022



2 NR pour chaque salarié d'EDF SA permettant à chacun le maintien de son niveau de vie.



FO réclame un budget d'AIC (NR + GF) bien supérieur à celui de 2022 (1,8%) pour répondre aux enjeux industriels et commerciaux que devront relever les salariés pour 2023. Ce volume d'avancement permettra enfin aux managers de reconnaître véritablement l'investissement des salariés ainsi que leur montée en compétence.



Une clause de revoyure sur ces mesures d'entreprise EDF SA en concomitance de celle prévue dans l'accord de la branche sur le SNB.

FO	MESURES DIRECTION	COMMENTAIRES FO
<p>2 NR POUR TOUS</p>	<p>Oui!</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au NR 200 2 NR pour chaque salarié + une prime permettant de réduire la perte de pouvoir d'achat. (jusqu'à 52 €/mois uniquement pour 2023) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 NR ET 2600€ de prime uniquement pour 2023  <ul style="list-style-type: none"> Au-dessus du NR 200 1 NR pour chaque salarié +2600 euros de prime uniquement pour 2023. 	<p>✓ Jusqu'au NR 200 : La revendication de 2 NR portée <u>depuis le début par FO</u> est atteinte jusqu'au NR 200.</p> <p>A partir du NR 205 : 1 NR et 2600 euros de prime annuelle pour 2023. La revendication de FO de 2 NR n'est pas atteinte même si le montant est l'équivalent de la prise d'un NR au NR 360 échelon 12, la prime 2023 est pas pérenne.</p>

<p>TAUX AIC 2023 > 2022</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Proposition 2023 = 2,45% supérieure à 2022 (1,8%)</p>	<p>La Direction propose l'équivalent de <u>1NR AIC en moyenne par salarié incluant NR Ega Pro/Handicap et transformation</u>. A contrario du NR pour chaque salarié, ils seront (GF + NR) sur proposition et validation du management.</p>
<p>CLAUSE DE REVOYURE</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Revoyure sans condition</p>	<p>La direction s'engage à faire un point à mi-année sur la situation et la mise en œuvre de l'accord. Une clause de répartition équitable des AIC est actée.</p>

L'accord sera mis à la signature dès jeudi, d'ici là il sera mis en débat dans nos instances.